

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE COATICOOK



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2026-100

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Martinville a adopté le règlement numéro 2026-100 concernant la taxation et la tarification municipale pour l'année 2026;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 233, rue Principale Est, à Martinville, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2026.

---

.Julie Létourneau, greffière-trésorière